

**PERIODES DE FORMATIONS EN  
MILIEU PROFESSIONNEL (PFMP)**

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de sa formation votre enfant doit effectuer obligatoirement des stages en entreprise pour valider son examen. L'équipe des professeurs en charge du suivi des élèves apportera dès la rentrée scolaire tous les éléments nécessaires pour faciliter la recherche du stage. (Consignes, livret de suivi, listing entreprises...)

Néanmoins il est vivement conseillé de commencer les recherches le plus tôt possible notamment pour les élèves en classe de première et de Terminale Bac Pro.

Vous trouverez ci-dessous le calendrier de toutes les PFMP en fonction du diplôme préparé afin de mettre à profit les vacances d'été pour trouver un stage en entreprise.

CLASSES	<u>1<sup>ère</sup> PERIODE</u>	<u>2<sup>ème</sup> PERIODE</u>
3 <sup>ème</sup> PREPA METIERS	18 décembre au 22 décembre 2023	8 avril au 12 avril 2024
CAP 1 <sup>ère</sup> ANNEE	5 février au 16 février 2024	10 juin au 5 juillet 2024
CAP 2 <sup>ème</sup> ANNEE	25 septembre 2023 au 20 octobre 2023	18 mars au 12 avril 2024
SECONDE BAC PRO	1 <sup>er</sup> avril 2024 au 12 avril 2024	10 juin au 5 juillet 2024
PREMIERE BAC PRO	27 novembre au 22 décembre 2023	4 mars au 29 mars 2024
TERMINALE BAC PRO	25 septembre au 20 octobre 2023	22 janvier au 16 février 2024

**RAPPEL REGLEMENT D'EXAMEN**

**Règlement** : l'absence partielle ou totale des éléments constitutifs de la période de formation en milieu professionnel (PFMP) ne permet pas au candidat de présenter l'épreuve ; celle-ci est non validée et le diplôme ne peut lui être délivré. (Article des référentiels bacs professionnels).

Les éléments constitutifs sont d'une part la durée de la PFMP et l'évaluation en entreprise, d'autre part le dossier/rapport et l'exposé oral.

**Exemples** : la durée de la PFMP incomplète, l'absence des évaluations en entreprise, l'absence totale du rapport ou son absence partielle, la non-présentation à l'exposé, ne permettent pas de valider l'épreuve et par conséquent le diplôme.

**Bien cordialement**

**Jérôme HUGOT**

**Carole DURY**

Directeurs Délégués aux Formations  
Professionnelles et Technologiques

